



## *Deuxième Contrat Local de santé*

Ce mercredi 28 mai, la ville d'Albi a signé son deuxième contrat local de Santé avec l'Agence Régionale de Santé Occitanie, en partenariat avec la Cnam du Tarn et la communauté professionnelle territoriale de santé de l'albigeois.

Forte des actions réalisées dans le cadre de son premier contrat local de santé (signé en 2019), désireuse de poursuivre la dynamique partenariale engagée, consciente des enjeux à venir dans le domaine de la santé, la Ville d'Albi renouvelle son CLS sur la période 2025-2029 avec pour objectif de développer des actions et des pratiques de santé qui répondent aux besoins des Albigeois.

Des conférences-santé tous les mois, soit une trentaine depuis 2021, ont permis aux Albigeoises et Albigeois de s'informer et rencontrer des professionnels de santé et des associations d'aidants seront reconduites

**La Ville d'Albi bénéficie de plusieurs labellisations en santé :**

- au côté de La Ligue contre le cancer pour développer des **espaces sans tabac** sur son territoire dans le but de favoriser une génération 2050 sans tabac
- au côté de France Alzheimer au travers de la « **Charte Ville aidante Alzheimer** »

**Albi a rejoint différents réseaux pour échanger et partager les expériences entre les territoires.**

« Villes actives du Programme National Nutrition Santé »,

« Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens »,

« Villes ambassadrices du don d'organes »,

« Villes actives du Programme national nutrition santé »

« Club des Collectivités territoriales et prévention des cancers ».

Laurent BATIGNE  
Attaché de presse  
Tél : 05 63 49 14 97  
laurent.batigne@mairie-albi.fr

[mairie-albi.fr](http://mairie-albi.fr)

**La Ville d'Albi est membre du « réseau français des villes-santé de l'OMS. »**



Albi, le mercredi 28 mai 2025

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**En 2023, la Ville en lien avec l'ARS, l'association AMRA et le Centre Hospitalier d'Albi a favorisé la création et la mise en œuvre d'un Centre de soins non programmés- animé par des médecins retraités constitués en association en complément de l'offre de soins existante sur le territoire albigeois.**

**Les axes stratégiques et les objectifs du CLS2 sont les suivants :**

Axe1 : Prévention et promotion de la santé

- Objectif 1 - promouvoir le bien-être et la santé mentale à tout âge de la vie
- Objectif 2 - renforcer la prévention et l'accès au dépistage des maladies chroniques
- Objectif 3 - promouvoir un cadre de vie et un environnement favorable à la santé

Axe 2 : Accès aux soins

- Objectif 1 - renforcer l'attractivité et faciliter l'installation des professionnels de santé
- Objectif 2 - accompagner les projets d'exercices coordonnés afin d'améliorer le maillage territorial
- Objectif 3 - améliorer l'information de la population sur les dispositifs existants

**Ce nouveau contrat local de santé définit, pour les cinq ans à venir, des objectifs répondant aux spécificités de la Ville d'Albi afin d'agir pour la prévention, l'attractivité tout en réduisant les inégalités sociales et territoriales de santé avec pour ambition d'agir pour la santé de tous les citoyens.**

Laurent BATIGNE  
Attaché de presse  
Tél : 05 63 49 14 97  
laurent.batigne@mairie-albi.fr

[mairie-albi.fr](http://mairie-albi.fr)